

JUGEMENT AU FOND

**EXTRAIT DES MINUTES
DU SECRÉTARIAT-GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE MONTPELLIER**

L'affaire a été renvoyée à ce jour suite aux audiences des 06/06/2016 (en délibéré) et 15/02/2016 ;

A l'audience du QUATRE JUILLET DEUX MIL SEIZE à NEUF HEURES ainsi constituée :

Minute :

04.07.2016
Boissiere

Juge de proximité : Mme Aline LABROUSSE
Greffier : M. Jérôme ALLEGRE
Ministère Public : Mme Brigitte MARIN

Le jugement suivant a été rendu :

Entre le :

ENTRE

Le MINISTERE PUBLIC,

D'UNE PART ;

ET

Prévenu le :

PREVENU

Nom : M/ _____
Prénoms : Jean _____ Sexe : M
Date de naissance : 02/0 _____
Lieu de naissance : MONTPELLIER Dépt : 34
Filiation : _____

Demeurant :

Demeurant : _____ ne
30250 SOMMIERES

Sit. Familiale :

Sit. Familiale : _____
Profession : _____ Nationalité : _____

Mode de Comparution à l'audience du 06/06/2016 : comparant assisté de Maître BOISSIERE Alexandre avocat au Barreau de Montpellier

Prévenu de :

CONDUITE DE VEHICULE AVEC UN TAUX D'ALCOOL COMPRIS ENTRE 0,5 ET 0,8 GRAMME PAR LITRE (SANG) OU ENTRE 0,25 ET 0,4 MILLIGRAMME PAR LITRE (AIR) (Code Natif : 13322) avec le véhicule immatriculé , _____

D'AUTRE PART ;

PROCEDURE D'AUDIENCE

Monsieur M/ _____ Louis a été cité à l'audience du 15/02/2016 par acte d'huissier de Justice délivré à personne le 14/01/2016 ;

A l'audience du 15/02/2016 le prévenu n'a pas comparu mais était représenté par son conseil muni d'un pouvoir ; l'affaire a été renvoyée contradictoirement à l'audience du 06/06/2016 ;

A l'audience du 06/06/2016, le prévenu a comparu assisté de son conseil et l'instruction a eu lieu dans les formes prescrites par les articles 535 et suivants du code de procédure pénale ;

PAR CES MOTIFS

La Juridiction de Proximité statuant en audience publique, en dernier ressort et par jugement contradictoire à l'encontre de Monsieur M/ _____ en J. _____ s

Sur l'action publique :

DECLARE Monsieur M/ _____ ion coupable pour l'ensemble des faits qui lui sont reprochés ;

LE RENVOIE en conséquence des fins de la poursuite ;

Ainsi jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an susdits, par Madame **Aline LABROUSSE**, Juge de proximité, assisté de Monsieur Jérôme ALLEGRE, greffier, présent lors du prononcé du jugement. La présente décision a été signée par le Juge de proximité et le Greffier.

Le Greffier,



Le juge de proximité



POUR EXTRAIT
CERTIFIÉ CONFORME
LE GREFFIER EN CHEF